



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

## REMANIEMENT DU CADASTRE

---

# AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

---

MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune d'**AIGUES VIVES** sont informés que les résultats provisoires de la 1<sup>ère</sup> tranche du remaniement du cadastre leur seront communiqués.

À cet effet, chaque propriétaire de terrain dans la zone remaniée recevra un relevé mentionnant la désignation (section, numéro, lieu-dit, contenance, nature de culture) de toutes les parcelles réputées lui appartenir.

Les intéressés (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le plan minute de remaniement sur le site internet de la commune d'AIGUES VIVES ([www.aigues-vives.fr](http://www.aigues-vives.fr))

du 10/01/2022 au 19/02/2022 (inclus)

En outre, le géomètre se tiendra à leur disposition pour leur fournir toutes indications utiles et recevoir leurs observations verbales ou écrites.

**à compter du 10 janvier 2022 : renseignement et prise de rendez-vous**

en appelant le 04 67 13 98 72 ou le 04 67 13 98 70 ou le 04 67 13 98 71

**Le Maire,**